

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Ancien Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le **18 DEC. 2020**

Ref: RD/AR

Madame la Maire,

La fermeture des conservatoires, qui s'est faite dans l'urgence et sans anticipation, malgré le précédent du premier confinement, le 28 octobre dernier, a fait craindre aux élèves et à leurs parents le sacrifice d'une année entière d'apprentissage dans des établissements qui sont des lieux avant tout d'enseignement, et non simplement de pratiques amateurs.

À ce titre, le décret modificatif n° 2020-1582 du 14 décembre 2020 est un soulagement puisqu'il permet la réouverture de l'enseignement aux élèves dans tous les cycles, sauf pour l'art lyrique. Notifiée le lundi 14 décembre pour une entrée en vigueur le 15, cette réouverture, pour bienvenue qu'elle soit, pose le problème de son immédiateté.

Cependant, la date du 15 décembre 2020 était depuis longtemps fixée comme celle d'un assouplissement probable des contraintes sanitaires. Pourtant, les directeurs des conservatoires sont laissés seuls face à de très grandes difficultés d'organisation : pendant le mois écoulé, la Mairie de Paris n'a prévu aucun plan de réouverture des conservatoires. À présent, pris au dépourvu, les directeurs de conservatoires doivent organiser simultanément l'information des parents d'élèves, des personnels éducatifs et la mise en place des conditions d'accueil adéquates.

Madame Carine ROLLAND
Adjoint au Maire de Paris
Hôtel de Ville de Paris
Place de l'Hôtel de Ville
75196 PARIS Cedex 04

././

Aussi me semble-t-il indispensable de prévoir pour le mois de janvier un guide d'organisation des conservatoires en temps d'épidémie afin de mettre fin aux dysfonctionnements et, si les règles venaient à se durcir à nouveau, d'assurer aux directeurs de conservatoires la possibilité de s'appuyer sur une procédure fiable et documentée.

Les élèves des conservatoires et leurs parents doivent connaître l'organisation des enseignements au sein des conservatoires et pouvoir s'organiser. Dans les établissements scolaires, le fonctionnement a été adapté dès la reprise des cours à la fin du premier confinement. Des mesures supplémentaires ont été adoptées à la rentrée scolaire afin de maintenir une continuité de l'enseignement dans le respect des règles sanitaires. Un cadre aussi précis et efficace, applicable dès la fin des prochaines vacances scolaires, peut être adopté pour les conservatoires.

Les enseignements culturels et artistiques ne peuvent plus être sacrifiés : ils sont des apprentissages à part entière.

Sachant pouvoir compter sur votre compréhension et votre action, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rhida

Rachida DATI

Rhida